Bundesamt
für Migration
und Flüchtlinge

RÜCK
KEHR

Informations sur le retour volontaire de ressortissantes de pays tiers non ukrainiens

La République fédérale d'Allemagne aide les ressortissantes de pays tiers (non ukrainiens) ayant résidé jusqu'à présent en Ukraine et qui se retrouvent en Allemagne après avoir quitté l'Ukraine en raison de la guerre, à quitter l'Allemagne pour un retour volontaire dans leur pays d'origine.

Pouvez-vous bénéficier d'une aide?

Si vous êtes une ressortissante d'un pays tiers non ukrainien ayant fui l'Ukraine pour l'Allemagne après le 24 février 2022 et que vous souhaitez retourner dans des conditions sûres et durables dans votre pays d'origine ou poursuivre votre migration vers un pays tiers prêt à vous accueillir, vous pouvez être aidé e pour un retour volontaire.

Quel soutien pouvez-vous recevoir?

Si vous n'avez pas d'argent pour payer vous-même votre départ, vous pouvez obtenir une aide financière par le biais de programmes de retour et de réintégration. D'autres aides sont en outre disponibles pour les personnes qui rentrent volontairement dans certains pays d'origine (selon leur nationalité):

Le **programme de retour** REAG/GARP vous assiste en termes organisationnels et financiers pour un départ volontaire.

- Prise en charge des frais de voyage
- Versement d'une aide financière
- Prise en charge de frais médicaux nécessaires

Différents p**rogrammes de réintégration** peuvent vous aider à prendre un nouveau départ dans votre pays d'origine.

- Mesures de qualification professionnelle
- Aide à la recherche d'emploi
- Assistance en matière de logement
- Assistance à la création d'entreprise
- Conseil et aide en matière sociale et médicale

Où pouvez-vous obtenir des conseils et demander de l'aide?

Vous pouvez présenter une demande d'aide auprès d'un bureau de conseil pour le retour. Vous pourrez y poser vos questions lors d'un entretien personnel.

- Le conseil au retour est gratuit, confidentiel et personnel.
- Le conseiller au retour vous aide à organiser et à préparer votre départ ainsi qu'à déposer des demandes d'aide financière.
- Les conseils sont proposés en allemand et en principe aussi en anglais, ainsi que dans d'autres langues si nécessaire.

Où pouvez-vous obtenir des informations supplémentaires?

Sur le portail d'information sur le retour volontaire www.ReturningfromGermany.de vous pouvez utiliser la fonction de recherche centrale pour trouver le bureau de conseil pour le retour le plus proche de chez vous et obtenir des informations sur les pays d'origine et les programmes de retour et de réintégration.

SCAN ME